

Compte Rendu Sommaire
Du Conseil Municipal du 13 janvier 2011

Date de convocation 7 janvier 2011	L'an deux mil onze Le treize janvier à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Pierre CARASSUS, Maire
Date d'affichage de l'ordre du jour 7 janvier 2011	En exercice : 33
Nombre de Conseillers En exercice : 33 Présents : 29 Votants : 33	Étaient présents : Pierre CARASSUS, Pierre HERRERO, Ginette MOREAU, Josette GUYARD, Jean-Louis MASSON, Corinne MAGNIFICO, Alain TAFFOUREAU, Colette LLECH, Anselme MALMASSARI, Jacqueline CHEVIYER, Jean Christophe PAGES, Nadine DALLONGEVILLE, Jean François CHALOT, Marie Christophe TROUVE, Martine BACHELET, Fatima ABERKANE JOUDANI, Chantal BAUDET, Didier HERVILLARD, Olivier JACOB, Maryse AUDAT, Gilbert LAVALLEE, Alexandrine TRINIDAD PRATT, Dominique GASTREIN, Clodi PRATOLA, Palmyre DEBOSSU, Marc DUMONT, Lionel DUSSIDOUR, Jean-Claude CARON, Antoine FRANZI, Alain VALOT
Rendu exécutoire Reçu en Préfecture le Affiché le	Absents ayant donné pouvoir : Michel BERLAN à Jean-François CHALOT ; Jacqueline CHEVIYER à Ginette MOREAU ; Henri Du BOIS de MEYRIGNAC à Marie-Christophe TROUVE, Michel GARD à Alain TAFFOUREAU Absent : Excusé : Alexandrine TRINIDAD PRATT a été élue secrétaire de séance.

11.003 Désignation du secrétaire de séance

URBANISME - TRAVAUX

- 11.004 Engagement de la Boucle du Centre Ville
11.005 Demande de subvention – la Boucle Centre Ville

FINANCES

- 11.006 Attribution subvention à l'Association de la Ferme des Jeux
11.011 Attribution subvention à « Espagne amie »

RESSOURCES HUMAINES

- 11.007 Intégration techniciens
11.008 Création de postes – Besoins saisonniers
11.009 Rémunération agents recenseurs

REMERCIEMENTS

QUESTIONS DIVERSES

11.003 Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil,

A l'unanimité désigne Alexandrine Trinidad Pratt secrétaire de séance.

11.004 Engagement du projet Boucle Centre Ville

LE CONSEIL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet d'aménagement présenté lors de la réunion publique le 10 janvier 2011

CONSIDERANT les observations sur ce projet

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

ARRETE le projet d'aménagement de la Boucle du Centre Ville tel qu'il a été présenté à la population lors de la réunion publique du 10 janvier

DECIDE qu'après la réalisation des travaux le nouveau sens de circulation fera l'objet d'une expérimentation pendant un an

11.005 Demande de subvention – la Boucle Centre Ville

LE CONSEIL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU sa délibération de ce jour relative à l'engagement du projet de la Boucle du Centre Ville

VU l'accord de principe de Nicole Bricq, Sénatrice de Seine et Marne

CONSIDERANT la possibilité de bénéficier de subvention au titre de la réserve parlementaire d'une sénatrice de Seine et Marne

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

SOLLICITE une subvention au titre de la réserve parlementaire relative au projet de la Boucle du Centre Ville, estimé à 779 065,50 euros HT (soit 995 682,34 euros TTC).

11.006 Attribution d'une subvention à l'Association de la Ferme des Jeux

LE CONSEIL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de l'Association de la Ferme des Jeux d'obtenir le versement anticipé d'une subvention de 3500 euros en vue de préparer les manifestations de ses 20 ans

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

DECIDE d'attribuer à l'Association de la Ferme des Jeux une subvention de 3500 euros

DIT que les crédits seront inscrits au Budget de l'exercice 2011

11.007 Création d'emploi - intégration techniciens

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 qui réforme le statut particulier du cadre d'emploi des techniciens territoriaux

CONSIDERANT que certains agents des cadres d'emplois de contrôleurs & techniciens territoriaux doivent être intégrés dans leur nouveau grade,

VU le tableau des effectifs et **CONSIDERANT** que le nombre de postes occupés reste inchangé

Après en avoir délibéré,

DECIDE la création des emplois suivants :

Cadre d'Emplois	Grade à créer	Nombre de poste
Techniciens territoriaux	Technicien	1
Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	2
Techniciens territoriaux	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

Pour : 28

Contre : 5 (MM. PRATOLA, DUMONT, CARON, DUSSIDOUR, MME DEBOSSU)

11.008 Création de postes- Besoins saisonniers.

LE CONSEIL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le statut de la Fonction Publique Territoriale

CONSIDERANT la nécessité de renforcer l'équipe du centre de loisirs qui s'occupent des enfants pendant les vacances scolaires,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- **FIXE** ainsi qu'il suit les postes saisonniers nécessaires à assurer le bon déroulement des vacances scolaires :

Service Jeunesse

Vacances février 2011:

2 postes Grade : Adjoint d'animation de 2^{ème} classe au 1^{er} échelon.

Service CLSH

Vacances de février 2011 :

4 postes Grade : Adjoint d'animation de 2^{ème} classe au 1^{er} échelon

11.009 Rémunération des agents recenseurs

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

CONSIDERANT l'organisation du recensement 2011 : préparation des enquêtes en janvier 2011 et collecte en janvier, février 2011,

CONSIDERANT la nécessité de rémunérer les agents recenseurs,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

FIXE ainsi la rémunération de trois agents recenseurs et d'un agent coordinateur :

- 850 € pour 100 logements
- 350 € pour le coordonnateur.

11.010 Demande d'aide financière au fonctionnement à la CAF de Seine et Marne

L'Université de Parents a pour objectif d'organiser des rencontres, faciliter les échanges d'expériences et de réflexions sur le thème de l'éducation.

Ces actions peuvent bénéficier d'un financement de la CAF dans le cadre du dispositif REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents).

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de continuer à accompagner les familles dans leurs responsabilités éducatives et à valoriser leurs compétences parentales,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

SOLLICITE l'aide financière de la CAF, pour un montant de 5000 euros, afin de soutenir les actions de l'Université des Parents.

11.011 Attribution d'une subvention à l'association « Espagne amie »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la préparation des cérémonies de jumelage avec la commune de Navalcarnero en Espagne prévue le 29 janvier 2011

CONSIDERANT l'implication de l'association « Espagne amie » dans cette préparation

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

ATTRIBUE à l'association « Espagne amie » une subvention de 1000 euros, qui sera reprise au budget 2011

Pour extrait délivré conforme au registre
Fait à VAUX LE PENIL, le 14 janvier 2011
Le Maire,